



## Litige avant toute signature de bail commercial

Par **stellastefanelli**, le **28/06/2015** à **10:59**

bjr, je suis propriétaire d'un local commercial dont j'ai acheté les murs à l'ancien locataire après faillite, j'ai donc proposé par l'intermédiaire de mon avocat la location de mon local. Une personne s'est présentée immédiatement et a proposé de me louer le local. Je lui ai proposé de prendre connaissance du bail que je proposais, il a refusé et m'a pratiquement imposé des conditions inacceptables pour moi, entre autres ce monsieur sur de lui a acheté du matériel qu'il comptait mettre dans mon local pour commercer son activité, je lui ai signifié que je refusais de lui louer mon local, je précise que je n'ai pas signé le bail ni encaissé bien entendu la moindre somme d'argent, à présent ce monsieur veut m'attaquer en justice et me réclame des sommes d'argent énormes à titre de dommages et intérêts. A-t-il le droit de me traîner devant un tribunal alors que rien n'a été signé entre nous ? merci